



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

alpinisme et ski

Question écrite n° 49386

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports sur l'avenir des écoles du ski français. Les ESF dans un contexte économique difficile ont connu une activité satisfaisante au titre de la saison hivernale 2008/2009. Avec plus de 240 millions d'honoraires elles poursuivent une croissance régulière et ont recruté en 2008 près de 1 800 salariés pour accueillir plus de deux millions d'élèves. Elles ont pu intégrer l'ensemble des nouveaux diplômés, soit 551 jeunes, portant ainsi ses effectifs à 18 000 moniteurs. Le maintien de cette activité témoigne d'une véritable reconnaissance de la qualité du travail accomplis par les moniteurs des écoles du ski français. Cette confiance est également le résultat de l'organisation d'une formation unique et centralisée à l'école nationale du ski et d'alpinisme qui donne l'assurance de pouvoir compter sur un niveau de prestation identiques et de qualité sur l'ensemble du territoire, des Vosges jusqu'au Pyrénées. Dédié depuis 1945 à la seule formation et évaluation des intervenants de la montagne, cet établissement est fort d'une capitalisation unique en terme d'expérience et de savoir faire. Or, selon les termes d'une récente lettre de mission, le Gouvernement envisagerait une réorientation totale de cet établissement et la création d'un établissement multi-sites constitué à partir du regroupement de l'École nationale de ski et d'alpinisme de Chamonix, du Centre national du ski nordique de Prémanon et du site de Vallon Pont d'Arc. Cette évolution pourrait déséquilibrer un système et une gouvernance dont l'efficacité n'est plus à prouver. Il lui demande si le Gouvernement entend prendre en compte cette situation et répondre aux inquiétudes exprimées par les professionnels de la montagne.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la restructuration du réseau des établissements du ministère chargé des sports, il avait été envisagé la création d'un établissement multi-sites, pôle d'excellence dédié aux sports de montagne et de nature, constitué à partir du regroupement de l'École nationale de ski et d'alpinisme (ENSA) de Chamonix, du Centre national de ski nordique et de moyenne montagne (CNSNMM) de Prémanon et du site de Vallon-Pont-d'Arc également opérateur national du ministère de la santé et des sports au titre du pôle ressources national des sports de nature. À la suite d'une large concertation sur cette proposition, la secrétaire d'État chargée des sports a décidé de revoir la configuration du nouvel établissement, en excluant de son périmètre le site de Vallon-Pont-d'Arc et le pôle ressources national des sports de nature. C'est donc un établissement bi-site, recentré sur les sports de neige et de montagne, qui va être créé, en associant les deux sites de Chamonix et de Prémanon. À ce jour, un projet de décret relatif à l'École nationale des sports de montagne (ENSM), regroupant l'ENSA de Chamonix et le CNSNMM de Prémanon est en cours de signature. Dans les missions de l'ENSM, il est prévu de maintenir la spécificité de chaque site en identifiant les activités qui s'y déroulent, à savoir le ski, l'alpinisme et le vol libre pour Chamonix et le ski nordique et les sports de moyenne montagne pour Prémanon. La formation aux métiers du sport demeure la mission principale de l'établissement et se déroulera sur les deux sites dans les mêmes conditions qu'antérieurement. Au niveau de la gouvernance et du fonctionnement de l'établissement, l'ENSM sera administrée par un conseil d'administration élargi qui s'appuiera sur le conseil d'orientation de chacun des deux sites, ce qui permettra de valoriser des dynamiques territoriales spécifiques.

Concernant la direction de l'ENSM, outre le directeur général de l'École nationale des sports de montagne, il est prévu un directeur pour chacun des deux sites de l'établissement préservant ainsi un équilibre entre les deux sites.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49386

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4812

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2477